

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

APPEL D'OFFRES N° 2019-11

RÉNOVATION DE VOIRIE ET PAVAGE DE NOUVELLES RUES 2019

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande des soumissions pour :

- **la construction de pavage sur de nouvelles rues dans les limites de la ville de Salaberry-de-Valleyfield. Les travaux comprennent sans s'y limiter la mise en place d'enrobés bitumineux sur une superficie d'environ 3 000 mètres carrés ainsi que les travaux connexes.**
- **Travaux de planage, de pavage, de resurfacement et de construction de trottoir. Sans s'y limiter, les travaux touchent environ 20 000 mètres carrés de planage, près de 42 500 mètres carrés de pavage/resurfacement et 1300 mètres linéaires de trottoir ainsi que tous les travaux connexes.**

Le document d'appel d'offres est disponible sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou par téléphone au 1 866 669-7326. Cet appel d'offres est assujéti aux accords suivant; ACCQO, AQNB, ALEC.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission spécifiée au devis, sous forme de chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ou d'un cautionnement de soumission émis par une société de cautionnement reconnue par l'Inspecteur général des institutions financières.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cet effet et devra être contenue dans une enveloppe portant la mention suivante : **Appel d'offres # 2019-11 – Rénovation de voirie et pavage de nouvelles rues 2019.**

Seules les soumissions reçues au Service des finances et de l'informatique de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, au 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8, **avant le 20 août 2019 à 10 h**, seront considérées. Les soumissions seront ouvertes publiquement le jour même à 10 h 05 dans la salle réservée aux délibérations du conseil municipal.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, ce 31 juillet 2019

Anne-Marie Coulombe
Agente en approvisionnement